

**CONVENTION D'INTERVENTION ARTISTIQUE,
CULTURELLE OU SCIENTIFIQUE**
Établissement scolaire du 1er degré
Année scolaire 2024-2025

Entre l'école [redacted]
représentée par [redacted]
Adresse [redacted]

et
structure/artiste [redacted]
représentée par [redacted]
en qualité de [redacted] N° de SIRET [redacted]
Adresse [redacted]

Rectorat

Délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Intervenants proposés :
[redacted]

Il est convenu ce qui suit :

1. La structure ci-dessus désignée apporte sous la responsabilité pédagogique du directeur sa collaboration aux activités artistiques présentées dans le projet (**Intitulé du projet et domaine d'intervention**) :

[redacted]

2. La structure s'engage à participer à la conception et la mise en œuvre du projet s'étalant sur la période suivante :

[redacted]

3. La structure a à sa charge de mettre l'intervenant en règle avec les services sociaux et fiscaux dont elle relève.

4. L'école s'engage à accueillir le ou les artistes dans les conditions prévues pour les ateliers d'intervention relatifs au projet.

Fait à [redacted] le [redacted]
[redacted] [redacted]

Téléphone
02 62 48 10 19

Courriel
daac.delegue@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

Site internet
www.ac-reunion.fr